

PAGE 2



Canal de Bonrepos n°18

N ° 1 8

JUILLET 2017

SOMMAIRE:

MOT DU MAIRE	p. 3
BUDGETS 2017	P. 4-5
ACTUALITES COMMUNALES	P. 6-13
ACTUALITES CHÂTEAU	P. 14-17
ACTUALITES ASSOCIATIONS	P. 18-21
INFOS PRATIQUES	P. 22-23
INFOS ECONOMIQUES	P. 23

Retrouvez l'actualité de notre Commune sur le site internet www.bonrepos-riquet.fr

Mot du Maire

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Comme vous le savez, nous avons connu à l'occasion des élections présidentielle et législatives un renouvellement inédit de l'horizon politique. La participation très faible lors du deuxième tour des élections législatives est un signe très fort de la lassitude occasionnée par de longs mois de campagne.

Pour le citoyen et le Maire que je suis, j'espère des évolutions significatives de l'action gouvernementale au profit des politiques publiques et de l'initiative privée : le temps et les actes en seront juges.

Par ailleurs, à la lecture de cet opus de notre Canal de Bonrepos, vous constaterez l'avancement de nos principaux projets communaux, notamment :

- le lotissement Montplaisir avec le choix de la société et du projet d'aménagement.
- la restauration de l'orangerie : nous avons relevé le challenge et réussi à trouver 840.000 € de financement sur les 880.000
 € nécessaires.

Mon équipe municipale reste fortement mobilisée avec, nous l'espérons, la concrétisation de ces programmes en 2018.

Je tiens aussi à vous rappeler les propositions d'animations et de services riches et nombreux qui vous sont proposés par nos associations. Je salue l'engagement collectif et individuel de nos bénévoles. Ce sont eux qui font battre le cœur de notre village et en font le lien social. Je vous invite à les rejoindre.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été.

Philippe SEILLES Maire

BUDGETS 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - MAIRIE

Libellé	Prévisions 2016 Montant (en euros)	Réalisations 2016 Montant (en euros)
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT	188 900.18	144 897.32
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	156 705.00	175 849.48
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	16 910.57	10 958.99
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	6 500.00	4 459.58

Excédent de Fonctionnement : 63 147,34 € Déficit d'investissement : 238 790,98 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - CHÂTEAU

Libellé	Prévisions 2016 Montant (en euros)	Réalisations 2016 Montant (en euros)
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT	76 265.00	55 813.89
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	129 749.15	31 909.35
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	383 047.71	152 370.83
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	351 149.00	246 738.54

Déficit de Fonctionnement : 77 388,69 € Excédent d'investissement : 368 968,40 €

BUDGETS PREVISIONNELS 2017

BUDGETS PREVISIONNELS 2017 - MAIRIE (en euros)

RECETTES FONCTIONNEMENT	177 121.24
DEPENSES FONCTIONNEMENT	214 940.48
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 709 931.78
RECETTES INVESTISSEMENT	1 771 707.66

BUDGETS PREVISIONNELS 2017 - CHÂTEAU (en euros)

RECETTES FONCTIONNEMENT	150 476.69
DEPENSES FONCTIONNEMENT	112 657.45
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 950 860.66
RECETTES INVESTISSEMENT	2 889 084.78

Remarque:

Les Budgets prévisionnels sont élaborés en établissant un équilibre global inter budgétaire.

IMPÔTS LOCAUX

IMPÔTS	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe d'habitation	9,52	9,52
Taxe foncière (bâti)	8,69	8,69
Taxe foncière (non bâti)	49,82	49,82

Communales

ZONE COMMUNALE MONTPLAISIR

Suite au travail réalisé en fin d'année 2016, la commune sur la base des avancées effectuées a établi un cahier des charges afin de lancer une consultation auprès d'aménageurs en urbanisme.

Quelques réunions impliquant des habitants de Bonrepos-Riquet ont permis de décliner dans ce cahier des charges des exigences de qualité dans tous les domaines : voirie, réseaux, collecte des ordures ménagères, traitements des eaux usées, bassin de rétention, eaux pluviales, chemin doux, zone verte commune, logements sociaux, accès, aménagement paysager, contraintes ABF, ...

Six aménageurs ont réalisé des propositions techniques et fait des offres financières. La commission communale Urbanisme Montplaisir a étudié tous ces dossiers et en a sélectionné deux tout particulièrement intéressants.

Après en avoir débattu et pris les précautions de visite sur le terrain de réalisations créées par ces aménageurs, la société SEETY a été retenue par la qualité de son dossier global (technique, financier, contact, savoir-faire, confiance, ...)

Ces propositions ont permis de renégocier certains aspects du PLU avec les autorités compétentes notamment la DDT (Direction Technique du Territoire) et le SCOT Nord Toulousain (Schéma de COhérence du Territoire nord toulousain) pour aboutir à une évolution majeure qui permet désormais d'envisager un aménagement de la zone Montplaisir sans phasage. Celle-ci nécessite toutefois une argumentation détaillée, à intégrer dans l'OAP « Orientation d'Aménagements Programmés » du PLU. Elle permet à SEETY d'entreprendre l'aménagement de la zone Montplaisir zone AUI suivant le calendrier probable présenté ciaprès :

- Finalisation du dossier de la deuxième modification du PLU (Interfaces+ : bureau d'études) mi-juin 2017 mi-juillet 2017
- Enquête publique sur la modification du PLU septembre octobre 2017
- Commune approbation novembre décembre 2017
- Opposabilité préfecture décembre 2017, janvier 2018
- Vente terrain / Permis d'aménagement (4 mois) début mai 2018 (avis ABF)
- Après délais de recours : mi 2018 : engagement des travaux
- Ouverture aux PC (permis de construire) zone Montplaisir début 2019
- Début 2020, au maximum réalisation de la moitié des logements,

Le reste se réalisant au-delà de 2020.

La commune veillera à ce que le futur lotissement de Monplaisir bénéficie d'un maximum de qualité et d'harmonie urbaine, en évitant la médiocrité dans la légalité.

Yvon Martin 1er adjoint Responsable commission PLU

DELIVRANCE CARTES D'IDENTITE :NOUVELLE PROCEDURE

Les conditions de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) sont désormais harmonisées avec la procédure déjà appliquée aux passeports.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Depuis le 7 mars 2017, seules les communes équipées de dispositif de recueil (DR) sont donc compétentes pour instruire les demandes de CNI et de passeports.

Pour Bonrepos-Riquet les communes les plus proches pour le dépôt de demande sont Montastruc-la-Conseillère, l'Union et Balma.

Vous pouvez obtenir la liste des 23 autres communes habilitées de Haute Garonne auprès du secrétariat de la mairie qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Attention au délai : La mairie de Montastruc-la-Conseillère nous a informés d'un délai d'un mois environ pour l'obtention d'un rendez-VOUS.

Commune	Adresse Téléphoi	
Balma	6, avenue François Mitterand, BP 33256 31130 BALMA 0561249292	
L'Union	6 bis, avenue des Pyrénées, BP 39 31240 L'UNION 0562892289	
Montastruc-la-Conseillère	Place de la Mairie, BP 4931380 MONTASTRUC LA CONSEIL-	0561842110
	LERE	

Des points numériques en préfecture et sous-préfectures

Des bornes numériques à disposition du public sont disponibles dans le hall d'accueil de la préfecture de la Haute-Garonne à Toulouse, ainsi que dans les sous-préfectures de Muret et de Saint-Gaudens.

Ces points numériques permettent d'accompagner le public qui rencontre des difficultés dans l'accomplissement de ses démarches sur Internet à domicile.

=> Mode d'emploi pour demander une carte nationale d'identité ou pour la renouveler :

- Faire une pré-demande en ligne sur : https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire?slug=s-inscrire
- Adresser à l'une des 26 mairies équipées en Haute-Garonne qui réceptionnera mon dossier et recueillera mes données personnelles (liste sur : http://www.haute-garonne.gouv.fr/)
- Davantage d'informations sur le site internet des services de l'État : http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-didentite.

Communales

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS

Immatriculation des motos, cyclos, tricycles et de quads

À compter du 1er juillet 2017, tous les véhicules à deux ou trois roues-motorisés et les quads doivent être équipés d'une plaque de 210x130 millimètres, conforme au format ci-dessous.



C'était déjà le cas depuis le 1er juillet 2015 pour tous les véhicules neufs ou d'occasion concernés par une nouvelle immatriculation.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), les usagers de deux-roues motorisés circulent plus vite que les automobilistes (de +10 km/h en moyenne). L'uniformisation des plaques d'immatriculation doit simplifier le contrôle des forces de l'ordre et permettre l'égalité de traitement des usagers. En 2016, les usagers de deux-roues motorisés ont représenté 2% du trafic mais près du quart des décès sur la route avec 613 motocyclistes et 121 cyclomotoristes tués.

Tout conducteur circulant avec une plaque non conforme, illisible, amovible ou mal positionnée (exemple : trop inclinée) seront passibles d'une amende de 4e classe (135 €).

ETAT CIVIL

MARIAGE

Anne-Cécile MARTINEZ et Christophe DEMAISON unis le 17 juin 2017

NAISSANCE

Axel, Maxime, Charlie GINESTOUX né le 09 mai 2017

I INHUMATION

Françoise FORTIN GRANADEL décédée le 17 mars 2017

CHANTIER COLLABORATIF

CHANTIER COLLABORATIF entre le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole CFPPA **Ariège**-Comminges de PAMIERS et la Commune de Bonrepos-Riquet

Du 6 au 10 mars 2017, le centre de formation au métier d'élagueur sur corde « cordiste » est intervenu au château de Bonrepos-Riquet, dans le cadre d'un stage pédagogique pour les élèves, stage conduit par M. XAVIER Laurent.

En fonction de l'état des arbres qui bordent les allées et espaces, en rapport avec les visites guidées, l'intervention de cette équipe composée d'une quinzaine de personnes a consisté à sécuriser ceux-ci, soit par abattage, élagage ou par remontée paysagère.

Cet échange basé sur une expérience collaborative a permis à ces élèves d'être exposés dans un domaine boisé dégradé et en situation professionnelle peu courante.

Le centre de formation CFPPA était accompagné par les entreprises suivantes : STIHL GUILLE-BERT, ARF, ABRIBAT, SUD Elagage, qui ont pris la charge financière du matériel, du déplacement, de l'hébergement et de la restauration des élèves et de l'encadrement.

La commune par convention a simplement mis le domaine à disposition du centre de formation.

Ce genre d'échange dans le cadre d'une formation professionnelle est un exemple à renouveler, qui permet d'entrevoir d'autres secteurs d'activités à titre collaboratif.

Remercions sincèrement et chaleureusement, tous ces acteurs qui ont participé à cette semaine : Elèves, Encadrement et Entreprises.

Yvon MARTIN



Un des grands cèdres traités (hauteur 35 m.)

Communales

ATTENTION AUX PIQÛRES

Le ministère de la Santé et Santé publique France diffusent des documents d'information sur la prévention des maladies transmises par les piqures de tiques pour prévenir la maladie de Lyme et de moustiques pour prévenir le risque de transmission et de dissémination des arboviroses (dengue, chikungunya, infection à virus Zika) en France métropolitaine.

Vous pouvez vous procurer ces dépliants auprès de la mairie ou sur le site internet : inpes.santepubliquefrance.fr.

Vous y trouverez toutes les informations sur :

Les signes d'apparition et les symptômes,

Les protections et les préventions, comment limiter les transmissions,

Que faire en cas de piqûre et les traitements.

La maladie de Lyme

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique, transmise à l'homme lors d'une piqûre de l'insecte.

Les tiques sont répandues partout en France, surtout au-dessous de 1 **500 m d'altitude. Elles** vivent dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Elles sont les plus actives entre avril et novembre.

Cette maladie n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact. Toutes les tiques ne sont pas infectées.

Dengue et chikungunya

Ces deux maladies sont transmises par des moustiques du genre Aedes. Elles sont en progression constante. L'OMS estime de 50 à 100 millions le nombre annuel de cas de dengue. Introduit en France métropolitaine en 2004 dans les Alpes Maritimes, le moustique est, en 2014, présent dans 18 départements (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute -Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône.) et sa zone d'implantation et en expansion constante.

La dengue et le chikungunya sont des maladies à déclaration obligatoire (DO) sur l'ensemble du territoire métropolitain et toute l'année.

Zika

Le Zika est une maladie due à un virus (arbovirus) principalement transmis par les moustiques appartenant aussi au genre Aedes.

Il a été identifié chez l'homme en Afrique en 1952, puis en Asie en 1970. Plus récemment, ce virus s'est répandu en Micronésie, en Polynésie française, en Amérique centrale et du Sud, dans les Caraïbes et au Cap-Vert.

Le virus est transmis par :

les moustiques. Lors d'une piqûre, le moustique se contamine en prélevant le virus dans le sang d'une personne infectée. Le virus se multiplie ensuite dans le moustique qui pourra, à l'occasion d'une autre piqûre, transmettre le virus à une nouvelle personne. Une personne infectée est « contaminante pour les moustiques » au moment où le virus est présent dans son sang.

par voie sexuelle. La transmission peut se faire à partir d'un homme infecté, lors de rapports hétérosexuels ou homosexuels non protégés. Cette transmission sexuelle peut se produire jusqu'à plusieurs semaines après le début de l'infection. En effet, le génome du virus a été détecté dans le sperme jusqu'à six mois après les premiers symptômes.

Il est possible qu'il y ait également une transmission sexuelle de Zika à partir d'une femme infectée. De nombreuses inconnues persistent néanmoins et de nouvelles données sont nécessaires pour préciser ce risque et son ampleur.

de la mère à l'enfant. Le virus peut se transmettre directement de la mère à l'enfant si la mère est infectée pendant sa grossesse.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule





Communales

ECONOMISEZ L'EAU

La préfecture a transmis à toutes les communes de la Haute-Garonne un courrier concernant l'utilisation raisonnée de la ressource en eau.

La situation hydrologique des cours d'eau correspond à une situation de sècheresse survenant tous les 4 à 10 ans pour le bassin de la Garonne et le niveau des nappes phréatiques se situe en dessous de la moyenne.

Le but de ce courrier est de sensibiliser tout le monde (communes et administrés) sur la nécessité d'adopter des pratiques économes pour l'utilisation de l'eau.

Seulls	Mesures de restriction des prélèvements à partir des réseaux d'eau potable
	À partir du milieu naturel (cours d'eau, nappe) : Interdiction d'arroser les espaces verts et potagers de 8h00 à 20h00 Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 à 30 %
Niveau I : alorto	 À partir des réseaux d'eau potable: Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires – alimentaires) on technique (bétonnière) et pour les services intervenant au titre de la sécurité pu blique (pompiers, police, etc.). Le remplissage et la mise à niveau diurne des piscines privées est interdit. L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terraine de sport est interdit de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés). Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées. Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit.
Nivenu 2 : nicrte renforcée	À partir du milieu naturel (cours d'eau, nappe): Interdiction d'arroser les espaces verts. Interdiction d'arroser les potagers de 8h00 à 20h00. Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 % À partir des réseaux d'eau potable: 1. Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires — alimentaires) ou technique (bétonnière) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.). 2. Le remplissage des piscines privées est interdit. La mise à niveau diume des piscines privées est interdite. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation. 3. L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit. 4. L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8h00 à 20h00. 5. Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées. 6. Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques. 7. Les activités industrielles et commerciales devront limiter au striet nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. 8. Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit feur surface, est interdit. 9. La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau.
Niveau 3 : crise	À partir du milieu naturel (cours d'eau, nappe): Interdiction d'arroser les espaces verts et les potagers. À partir des réseaux d'eau potable: 1. Reprise des restrictions précédentes. 2. La réquisition des stocks d'eau et toute autre mesure devra être validée par la cellule de crise. 3. D'autres mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.

UNE PSYCOLOGUE A BONREPOS

Madame Emilie BERDUCOU, psychologue clinicienne spécialisée dans la petite enfance et l'adolescence, s'est installée à Bonre-pos-Riquet depuis le mois d'avril. Elle reçoit sur rendez-vous, bébés, enfants, adolescents, adultes et familles, au 219 route du Ramel. Tel : 07.85.30.86.86

Elle propose des consultations de soutien et d'accompagnement des difficultés de la vie quotidienne : difficultés de sommeil, d'alimentation, troubles du comportement, conflits familiaux, difficultés scolaires, mal-être, conduites addictives, soutien à la parentalité, périnatalité, prévention des relations précoces, guidance parentale .

VIA CONSULTING FORMATION

Via Consulting Formation, une nouvelle entreprise sur la commune

Via Consulting Formation propose du conseil et de la formation en langues adaptées aux entreprises et aux institutions publiques. Ces prestations sur mesure vont du conseil en vue d'améliorer des formations existantes à la création de formations. Selon vos besoins, notre société peut intervenir sur site ou à distance. La présidente de Via Consulting Formation est docteure en Sciences du Langage et sa société a construit un partenariat solide avec l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès et collabore notamment avec la Légion Etrangère.

Pour plus d'information :

Rendez-vous sur le site internet : www.via-cf.com Adressez un courriel à lucie@via-cf.com Téléphonez au 06 16 79 80 20

SAUVEGARDE ET VALORISATION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET

Suite à la prise de la compétence « Tourisme » par l'intercommunalité des coteaux du Girou (loi NOTRe), « le Syndicat d'Initiative de Bonrepos Riquet » a dû s'adapter à cette exigence et évoluer vers une nouvelle structure associative. A l'exception de la compétence « Tourisme » dévolue à l'OTI « Office de Tourisme Intercommunal », les objectifs de l'association « Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet: SVDBR » ne changent quère et elle reste en charge :

- Du développement culturel, « aspect de valorisation du domaine », pour transmettre l'histoire de ces lieux à l'origine du Canal du Midi :
 - visites guidées individuelles ou de groupe,
 - manifestations, évènements,
 - conférences,
 - réception des scolaires.
- De l'entretien du site pour assurer dans les meilleures conditions l'accueil des visiteurs lors des visites ou événements : « aspect de sauvegarde et de préservation ».
- De la réhabilitation de petits travaux et de la reconquête de certains espaces
 « aspect de valorisation du patrimoine.

L'association SVDBR depuis le début de l'année 2017, outre toutes les démarches administratives nécessaires au changement d'association « statuts, déclaration préfecture, INSEE, assurances, ... » a donc poursuivi ses missions avec volonté, générosité et ténacité. Remercions tous les bénévoles engagés dans l'association de Bonrepos-Riquet, qui œuvrent pour sauvegarder et valoriser ce patrimoine remarquable. Le travail fourni par ceux-ci est largement reconnu auprès des collectivités, d'autant que l'association prend des initiatives, sans être attentiste. Elle contribue à ce que les collectivités territoriales accompagnent la commune dans ses démarches et son plan de réhabilitation.

N'hésitez pas à rejoindre l'association qui propose de multiples activités dans le cadre de ses missions ; vous contribuerez à préserver un site qu'il ne faut absolument pas laisser à l'abandon.

L'association outre ses activités sur le domaine de Bonrepos-Riquet « visites guidées, évènements, débroussaillage » participe à l'extérieur à de nombreuses rencontres ou évènements dont l'objectif est de capter le public afin de lui faire découvrir ce domaine : Course 1,2,3 Canal « VNF : voies navigables de France » à Toulouse, Canal en fête Port St Sauveur à Toulouse, Forum des associations Place du Capitole, le réseau Acteurs du canal, Assises du Canal, marchés, ...

L'association a participé au premier trophée de la Vie Locale, organisé par le Crédit Agricole de la Haute Garonne. Elle a reçu le premier prix de la caisse locale de Verfeil. Ce premier prix devrait permettre à l'association de restaurer les deux porches des communs du château (lieu de l'accueil du public).

L'association a également participé activement aux préparatifs des journées de l'enfance organisées à Bonrepos-Riquet par les ALAE de la communauté de commune. Près de 1500 personnes se sont retrouvés sous un très beau soleil dans les espaces alloués aux différentes activités. Essai très concluant et réussi.

Indirectement, l'entretien du domaine assuré par les bénévoles, permet à la commune d'organiser des instants réceptifs : réunions, mariages, ... dans des conditions acceptables.

Les Journées de Riquet ont eu lieu au château les 24 et 25 juin avec, compte tenu de la difficulté d'organiser une telle manifestation, une volonté de réorienter ces journées vers l'enfance et les remodeler :

- Samedi 24 juin : un « Diner chez Riquet » le soir dans l'Orangerie,
- Dimanche 25 juin : activités diverses dans le parc du château.

Ces journées de Riquet seront suivies du Grand Concert le samedi 22 juillet en soirée avec un programme en deux parties :

- 1^{ère} partie « Apache Collective Impact » **groupe porté par des influences blues, rock, pop, funk... Bref,** difficile de cantonner ce groupe à un style. Son leitmotiv, faire passer des émotions à travers sa musique.
- Partie principale: « T.N.T AC/DC TRIBUTE BAND » c'est le show 100% AC/DC. Revivez pendant presque 2h les principaux titres du fameux quintet de rock australobritannique à travers un show unique en Europe.

T.N.T AC/DC TRIBUTE BAND est un groupe techniquement irréprochable, capable de donner de véritables shows devant un public partagé entre baby-boomers inconsolables et baby-rockers curieux d'un âge d'or révolu.

Billetterie: vente en ligne ouverte dans tous les points de vente habituels.

Cette année, l'Association innove et lance une grande tombola associée au concert avec comme GROS LOT : 2 Places ROLLING STONES (les vrais) au U Arena Nanterre le 25 / 10 / 2017, hébergement compris

Informations disponibles sur Internet: <u>www.bonrepos-riquet.fr</u> rubrique Manifestations.

En septembre, les 16 et 17, viendront les Journées Européennes du Patrimoine. Programme envisagé :

- Visites commentées du domaine de Bonrepos,
- Conférences,
- Reconstitution de camps militaires américain et français,
- Voitures anciennes d'avant 1980 et de prestige,
- Exposition de véhicules de pompiers.

Informations disponibles sur Internet : www.bonrepos-riquet.fr rubrique Manifestations

La saison évènementielle 2017 se clôturera par les 8éme Journées des plantes les 4 et 5 novembre. Outre les exposants producteurs spécialisés, plusieurs conférences et animations sur le thème « la place du jardin dans l'écologie » seront proposées.

Informations disponibles sur Internet: <u>www.bonrepos-riquet.fr</u> rubrique Manifestations

Yvon MARTIN

Président de l'association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet

Visites Guidées du domaine

Les visites guidées du château, de l'orangerie et des bassins d'essai ont commencé dès le début du mois d'avril. Elles ont déjà permis de recevoir près de 370 visiteurs.

Rappelons que les visites pour individuels sans réservation se dérouleront :

- En juillet et Aout, les départs de visite seront à 15 h du mardi au samedi, et à 15 h & 16 h le dimanche et les iours fériés:
- En septembre et en octobre, les départs de visite seront les dimanches à 15 h.

Les visites guidées sont organisées par l'association SVDBR et essentiellement conduites par les membres de la commission "Accueil". En appui (notamment l'été et en semaine), le chargé de mission prend en charge une partie des visites guidées. L'équipe des guides et accompagnateurs, tous bénévoles, compte une vingtaine de personnes. Elle assure avec beaucoup de compétence et de générosité cette mission culturelle qui permet à notre village d'être reconnu au-delà de l'agglomération toulousaine. Les recettes des visites sont intégralement reversées à la Mairie.

L'accueil des scolaires a repris après l'année difficile de 2016, grâce notamment au relais de la Maison de la Haute Garonne.

Merci à l'équipe des bénévoles (guides et accompagnateurs) pour leur engagement.

Gilles BERTHELOMEAU, responsable de la commission accueil de l'association SVDBR

PROJET DE VALORISATION

Le comité Scientifique publie ses travaux de recherches

Le comité Scientifique poursuit avec assiduité ses travaux de recherches visant à l'approfondissement constant de la connaissance du Domaine de Bonrepos-Riquet. Récemment, leurs travaux ont fait l'objet de publications dans la revue Patrimoine (« Pierre-Paul Riquet hydraulicien », n°47 - hiver 2016), et aux Editions de la Petite Bibliothèque des Amis des Archives de la Haute-Garonne (De Bonrepos-Riquet à l'Edit du canal du Midi: histoire d'une stratégie, juin 2017). Leur contribution s'avère des plus précieuses en particulier dans le cadre de la constitution du dossier UNESCO et du programme de restauration du Modèle Hydraulique. Une dernière parution est en préparation pour la fin d'année. Avec la collaboration scientifique des Archives Départementales de la Haute-Garonne, elle présentera un corpus commenté de textes anciens, parfois inédits, considérés comme les premières ressources en matière de connaissance historique du Domaine de Bonrepos-Riquet.

La maison du jardinier en péril

Le pignon occidental de la maison du jardinier inquiète par son état de conservation préoccupant. En dépit de l'étaiement provisoire mis en place en 2010, le mur se lézarde dangereusement. En avance de phase du programme d'aménagement visant la restauration et l'aménagement de l'orangerie et de la maison du jardiner en espace séminaire, une opération d'urgence est en cours d'engagement avec comme objectif de stabiliser l'ensemble d'ici la fin de l'année par une intervention structurelle.

Les programmes de restauration de l'orangerie et de la grotte de fraicheur

Les deux programmes de restauration progressent dans leur définition et leur montage. L'intervention sur la grotte de fraicheur - rendue possible grâce au concours financier et technique de la société MAPEI - est en cours de définition avec une exécution des travaux projetée en mars 2018. Le chantier d'envergure de l'orangerie et de la maison du jardinier a nécessité une réévaluation à la hausse de son budget d'investissement, de l'ordre à présent de 900 000 euros HT. Des démarches complémentaires ont été engagées et le bouclage financier est en mesure d'être presque atteint avec un taux de subventionnement de 100% du budget HT. L'Etat, le Département, L'Europe et la Région sont les principaux contributeurs. La communauté de communes des coteaux du Girou pourrait apporter son concours en prenant à sa charge les 45 000 euros qui restent encore à être mobilisés. L'ouverture du chantier est prévue pour 2018.

Une soirée de levée de fonds au profit de la restauration du Modèle Hydraulique de Riquet

En collaboration avec la Fondation du Patrimoine et dans le cadre de la commémoration de son $20^{\text{ème}}$ anniversaire, une soirée de levée de fonds a été organisée le 29 juin dernier au Château. Cette soirée officialisait la convention de souscription ouverte par la Fondation au profit du Modèle Hydraulique de Riquet. Cet événement visant à accueillir de potentiels mécènes à ce programme offrait un concert inédit d'Omar HASSAN, ancien rugbyman professionnel - et à présent ténor - dans les murs de l'orangerie. Une belle réussite et une sensibilisation qui s'annonce déjà fructueuse pour la collecte de dons.

Un programme de fouilles archéologiques du Modèle Hydraulique de Riquet Précieux vestige du processus de conceptualisation du canal du Midi, le Modèle hydraulique de Riquet est sans conteste l'élément patrimonial majeur du Domaine de Bonrepos-Riquet. Sa restauration et sa valorisation apparaissent comme une priorité et nécessitent préalablement des travaux d'investigations scientifiques et archéologiques. L'avancement des travaux de recherche menés par notre comité Scientifique permet aujourd'hui d'envisager le lancement d'un programme de fouilles archéologiques de l'ouvrage dès 2019.

RODRIGUEZ José, président de la commission Château BES Geoffroy, chargé de mission Château



ASSOCIATION DE CHASSE

La saison chasse 2016 n'a pas été très satisfaisante, voire en régression. La sauvagine, notamment le renard, apparait en grand nombre. Des battues ont été organisées et des prélèvements ont été faits, mais le renard est toujours présent.

Les dégâts des palombes sur le tournesol ne sont pas très importants. L'ACCA fait le nécessaire pour réguler la faune sauvage.

Le chevreuil devient important, il faut faire attention à l'accident sur les routes.

Le président Guy CRACCO et les chasseurs

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de BON REPOS-RIQUET est heureux de vous annoncer la fête locale qui aura lieu le weekend du 8 juillet 2017.

Nous vous proposerons diverses activités : concours de belote, pétanque, châteaux gonflables pour divertir vos enfants ou petits enfants.

- Samedi matin nous viendrons à votre rencontre pour vous présenter la traditionnelle galette.
 Les bénéfices de vos dons permettent de financer une partie des activités du comité (pâques, la fête,...)
- Le soir retrouvons nous sur la place (en espérant que le temps le permette) pour la Mounjetade suivi d'une soirée dansante animée par l'orchestre LES FRANGINS.
- Dimanche à partir de 17h le week-end s'achèvera avec la soirée mousse animée par LE CA-VITOU qui vous proposera également un service restauration.

La fête du village est un moment de convivialité qui nous permet de nous rencontrer, de nous retrouver le temps d'un weekend et ainsi de faire vivre notre commune.

Nous comptons sur votre présence.

Marie ALTINIER présidente du Comité des fêtes



Comité des Fêtes de BONREP**©**S-RIQUET

VENDREDI 7 JUILLET

21h Concours de BELOTE

SAMEDI 8 JUILLET

- 10h Présentation de la traditionnelle Galette
- 14h Concours de PETANQUE EN DOUBLETTE En 3 parties, ouvert à tous

20h MOUNJETADE

Repas sur la Place de la Mairie, dans l'orangerie en cas de pluie Sur réservation uniquement au 05 61 35 63 07 ou 05 61 35 70 51 Adultes 16€- Enfants 10€ (Amenez vos couverts et vos assiettes)

22h Bal avec l'orchestre « LES FRANGINS »

DIMANCHE 9 JUILLET

- 11h Messe et dépôt de gerbe au Monuments aux morts
- 12h Apéritif offert par la Mairie
- A partir de 17h..SOIREE MOUSSE animé par Le Cavitou

FOYER RURAL

Juste après la parution du dernier bulletin municipal d'information de décembre 2016 a eu lieu le Loto-Goûter de Noël des jeunes villageois. Chaque enfant présent a gagné au-moins un lot, un cadeau de Noël et a pu déguster la célèbre bûche de Thérèse.

Pour cette prochaine manifestation de fin d'année, l'équipe du Foyer Rural réfléchit à une autre formule afin d'attirer davantage de petits habitants. Bien sûr, tout le monde sera averti en temps utile.

Après un hiver au coin du feu, au printemps, l'association a accueilli un nouveau venu : l'Atelier Cuisine. Dès le début, cette nouvelle activité a connu un grand succès puisque les cours du lundi soir affichaient complet et cela, grâce à l'animatrice, Ginette Cherbourg avec sa sympathie et ses grandes connaissances culinaires, la cuisine étant une passion pour elle depuis son enfance.

En septembre, nous ne manquerons pas d'informer le village pour la périodicité des cours et les thèmes culinaires abordés.

Enfin, la première partie de la saison s'est achevée le 25 juin à la buvette de la Journée Riquet, les rafraichissements étant les bienvenus pour les jeunes Princesses et Chevaliers et leur famille.

A la lecture de ces lignes, le Repas des Voisins sera passé et les présents se seront souhaité de bons congés.

Aux absents qui ont toujours tort, toute l'équipe du Foyer Rural souhaite de bonnes vacances et un bel été.



Atelier Cuisine

GROUPEMENT PAROISSIAL

Fête des Rameaux

Le samedi 8 avril, comme chaque année, notre église a accueilli la messe des Rameaux au cours de laquelle ont été donnés le sacrement des malades et la bénédiction des rameaux.

Catéchisme

Le samedi 20 mai une vingtaine d'enfants du Secteur paroissial s'est retrouvée à BONREPOS pour préparer la Première Communion.

Joies et Peines

Mercredi 22 mars obsèques de madame GRANADEL,

Samedi 22 avril baptême de Lise CAPITOUL,

A venir :

Samedi 5 août mariage de Paul-Edouard ROYER et Marie-Christine MAIRE Samedi 21 octobre mariage de Julien DUSSEING et Mélissa CONSTANS

Fête du village

Le dimanche 8 juillet la messe aura lieu à 11h.

Fête du 15 août

Poursuivant la tradition, nous fêterons l'Assomption de la Vierge Marie avec :

La procession à 10h15,

La messe à 11h,

Le pot de l'amitié avant de nous séparer.

Journées du Patrimoine

L'église ouvrira ses portes pour le week-end des 16 et 17 septembre.

Travaux

Notre église a besoin de quelques travaux de rénovation (peintures, petite menuiserie, électricité, ...). En accord entre le Secteur Paroissial et le Mairie ceux de la chapelle du Sacré-Cœur ont commencé mais il en reste bien d'autres. Si vous pouvez consacrer quelques heures vous serez les bienvenus.

Nous vous rappelons que vous trouvez sur les 2 panneaux installés sous le porche de l'église les horaires des messes, les coordonnées de nos 2 prêtres et les principales informations relatives à la vie du Secteur Paroissial.

CINEMUSE

L'association Cinémuse vous propose, tous les 2^{ème} mercredi de chaque mois, une projection de film à la salle des fêtes. Le secrétariat de la mairie peut vous envoyer les renseignements concernant la séance, une semaine avant, par courriel. Nous vous rappelons que l'entrée est gratuite pour les riquetois et sans réservation.

ZUMBA ET DANSE EN LIGNE

Les activités de Zumba et de danse en ligne devraient être reconduites pour l'année 2017-2018. Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Mairie de Bonrepos-Riquet



Coordonnées secrétariat de Mairie : 05 61 35 68 90

mairie@bonrepos-riquet.fr www.bonrepos-riquet.fr Ouverture au public :

Le mardi et le jeudi : 13h30-17h

Le samedi: 9h-12h

Appels d'urgence :

Gendarmerie : 17 Pompiers : 18 SAMU : 112

Location de la salle des fêtes, mode d'emploi :

Description : Salle de 140 m2, mobilier (chaises et tables), cuisine équipée, sanitaires

Tarification:

Du 1^{er} avril au 31 octobre : **230 euros (tarif extérieur), 100 euros (tarif réservé aux résidents de la Commune)**

Du 1^{er} novembre au 31 mars : **260 euros (tarif extérieur), 120 euros**

(tarif réservé aux résidents de la Commune)

Noël / Saint-Sylvestre : 300 euros

Réservation:

Montant des Arrhes: 50%

(non restituées si annulation à moins de 15 jours de la date de location)

Montant de la caution : 500 euros Assurances pour la durée de la location :

responsabilité civile générale et risques de dommages matériels

Ordures ménagères & déchetteries

Communauté de Communes des Coteaux du Girou Service des Ordures Ménagères : 05 34 27 63 70 http://www.cc-coteaux-du-girou.fr

Les dates de passages correspondant aux jours fériés du second semestre sont modifiées comme suit :

Jours fériés

Jours de rattrapage

Vendredi 14 juillet	Jeudi 13 juillet
Mardi 15 août	Lundi 14 août
Mercredi 1 ^{er} novembre	Mardi 31 octobre
Lundi 25 décembre	Samedi 23 décembre
Lundi 1er janvier 2018	Samedi 30 décembre

Nos artisans & sociétés

Assistante maternelle

S. ALTINIER

Tél: 06 71 82 92 23

Courtier en prêt immobilier

J. RODRIGUEZ

Tél: 05 61 35 81 40 Ou 06 07 11 16 84

Architecte DPLG

H. SICRE

Tél: 05 61 74 43 65

Commerce par internet de

linge ancien

Mme CAPITOUL-DUHAUTOIS

Tél: 06 08 42 07 88

Via Consulting Formation

Formation en français

Tél: 06 16 79 80 20

Electriciens Ph. AZAM

Tél: 05 61 09 71 19

DJEB ELEC

Tél: 05 63 41 99 47

Gite

Ch. JOANNY-SPADA

Tél: 06 12 46 14 20

Graphiste Webdesigner

T. AMEN

Tél: 06 25 17 62 81

Plombier-chauffagiste

Ph. AZAM

Tél: 05 61 09 71 19

Patrick Taxi

Tél: 06 73 53 05 05

Traiteurs

L'atelier de Carine

Tél: 06 14 55 26 19

Sushi Event

L. CASTEX

Tél: 06 20 41 31 37

Sté Elecdel

Electricité, alarme, automa-

tisme de portail

Tél: 05 61 84 24 70

Enireves

Photographe

Professeur de Yoga

S. BOURRET

Tél.: 06.40.12.15.85

Psychologue

E. BERDUCOU

Tél: 07 85 30 86 86

